



Si vous ne connaissez pas le "vol à voile", nous vous conseillons nos [formules découverte de 3 ou 6 vols](#)

que vous répartirez comme vous le souhaitez sur l'année.

Vous pourrez ainsi vivre vos premières journées au sein du club, décoller pour ressentir les émotions du pilote de planeur et piloter supervisé par votre instructeur.

Ensuite, si vous êtes séduit(e), vous pourrez vous inscrire pour un [stage ou à l'année.](#)

L'apprentissage peut s'effectuer toute l'année, avec une période privilégiée de mars à octobre. Vous volerez avec un instructeur diplômé dans un planeur bi-place (ou en moto-planeur lorsque la Météo sera peu favorable). Dans le cadre de cet apprentissage, vous remplirez votre « carnet de vol », qui vous suivra pendant toute votre carrière vélivole. Le manuel du pilote, clair et

simple, vous permettra de préparer vos vols et l'examen théorique. Ce dernier est indispensable, dès que vous volez seul, pour obtenir votre « Brevet » (délivré par l'administration de l'Aviation Civile).